

Un plaisir estival en moins : pouvoir se montrer torse nu !

écrit par Maxime | 11 août 2025



Un plaisir en moins cet été, dans cette France devenue « anti-France » : se montrer torse nu !

C'est peut-être un tabou, mais l'un des plaisirs de l'été, c'est de pouvoir se montrer et voir les autres dénudés... Voir déambuler, dans les stations balnéaires, sur la plage, dans la rue, aux terrasses d'un café, de beaux corps.

Or, des arrêtés visent à interdire les torses nus, les seins nus, les strings...

A moins d'être excessivement prude ou hypocrite, il est courant, l'été, derrière ses lunettes de soleil, de se rincer l'œil. Où est le mal ?

Quels que soient notre genre, notre sexualité... dès qu'on est quelque peu hédoniste, il est humain et naturel d'avoir du plaisir à regarder des corps attirants.

Les regards abrités derrière les lunettes de soleil peuvent en toute discrétion se livrer au plaisir de contempler, d'imaginer, de nourrir les sens...

Même cela, ce plaisir de l'œil, ce zeste de lubricité estival, ils veulent nous le retirer !

Il n'est pas question de toucher, de siffler, de complimenter, mais seulement de pouvoir regarder, admirer ce que la Nature aidée de séances en salle régulières peut produire...

Au plaisir de lorgner ces bouts de chair qui excitent les sens, répond le plaisir de montrer son corps, dans ses parties non sexuelles bien évidemment.

Il n'est pas question d'exhibitionnisme sexuel mais de sensualité.

Quand on a passé des heures et des heures à soulever de

la fonte, surveiller son alimentation, pour avoir le « summer body » comme on dit désormais, on devrait le cacher ?!

Les organes génitaux n'ont pas à être exhibés en public car ils sont trop directement liés à l'acte sexuel, autorisé ou interdit, c'est-à-dire dans ce dernier cas réalisé sans le consentement.

Mais de quel droit certains maires vont-ils au-delà et nous prescrivent-ils de nous couvrir le reste du corps lorsqu'il fait pourtant très chaud ?

J'aurais pu aborder ce sujet sous un angle purement pratico-pratique de lutte contre la chaleur estivale. De quel droit un maire pourrait-il empêcher un citoyen de se mettre à l'aise pour affronter l'été, saison certes agréable mais parfois éprouvante lorsqu'on suffoque ?

Cependant, je préfère mettre en avant l'aspect sensuel des choses, qui me semble prégnant dans les préoccupations de ces maires prudes !

Pour qui dispose d'un beau corps à montrer, un corps entraîné par le sport, un corps nourri et soigné, le plaisir de le montrer est un plaisir de l'instant présent.

Le corps sera amené à se flétrir, dépérir, disparaître ; la vie le voue à la meurtrissure, la mort à la décomposition, à l'embrasement, à l'enterrement.

Tant qu'on est vivant, carpe diem !

Mais même « *carpe diem* » est susceptible d'interdiction dans ce pays. Au rebours de notre héritage gréco-latin !

Carpe diem, « cueille le jour », tire de l'instant présent tout ce qu'il a à offrir.

Tant que ton corps te fait jouir, profite-en, car rien

ne durera !



On assiste à une multiplication des arrêts maladie pour dépression, on subit la morosité ambiante, le mal-être d'une grande partie de la population...

Faut-il s'étonner de tous ces « maux de l'âme » lorsque l'on vit en pareille dictature où, un à un, les plaisirs de la vie à l'occidentale sont éliminés ?

Il faudrait qu'on soit endrapés comme les nomades du désert dans notre France en plein été ?!

Cette police des corps est aussi le résultat de la résurgence du « fait religieux » sous la montée de l'extrémisme islamique.

Derrière ces arrêtés attentatoires à la liberté individuelle, on retrouve cette mentalité passéiste où l'on voulait faire la police du vêtement, la police de l'apparence.

On assiste à un terrible retour en arrière avec le retour du fondamentalisme et de l'arriérisme religieux... Le corps redevient méprisable, il faut le cacher...

La nudité excite aussi le désir et pourrait occasionner quelques infidélités dans les couples... cachons seins et torses nus !

Il faut préserver le corps du désir éphémère ou même du simple plaisir de pouvoir l'observer.

C'est en effet, par arrêté municipal, le retour du péché de concupiscence !

On n'est pas à une incohérence près dans cette France qui connaît étrangement une résurgence de « bonnes moeurs » vestimentaires.

Ne nous parle-t-on pas matin, midi et soir d »un réchauffement climatique source de canicules insupportables ?

Mais alors, si vraiment le climat se réchauffe autant, n'est-il pas naturel de ne porter qu'un minimum de vêtements et, si on le souhaite, de pouvoir se passer de t-shirt en restant torse nu ?

Enfin, la police municipale n'a-t-elle pas mieux à faire que traquer les torses nus pour leur infliger des amendes ?

Ces arrêtés devraient pouvoir être annulés en justice en raison de l'atteinte qu'ils portent à la liberté de disposer de son corps et de l'absence d'intérêt public à interdire les « torses nus ».

Voir [le Journal des Maires](#)